

COMMUNE DE FOUNEX CONSEIL COMMUNAL LEGISLATURE 2021 - 2026

Procès-verbal de la séance du 11 mars 2024

Président du Conseil : Manuel Stern

Début de la séance :

20h15

Ordre du jour

- 1. Appel
- 2. Approbation de l'ordre du jour
- 3. Assermentations
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023
- 5. Communications du Bureau du Conseil
- 6. Communications de la Municipalité
- 7. Réorganisation des commissions / nominations, élections
- 8. Postulat « Pour une meilleure biodiversité »
- 9. Postulat « PPA des Cuttemers »
- 10. Postulat « Salle de gym »
- 11. Rapports des membres et délégués aux commissions et organismes intercommunaux (SITSE, APEJ, SIED, ORPC et RdN)
- 12. Propositions individuelles et divers.

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

1. Appel

Présents: 43

Excusés: 7

Absent: 0

Majorité: 22

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Assermentations

Les trois élus suivants, tous membres du groupe AdF, ont démissionné du Conseil communal : MM. Georges Allenbach, Armand du Pontavice et Samir Zitouni.

Les trois viennent-ensuite AdF suivants entrent au Conseil et sont assermentés ce soir : MM. Gaëtan Devins, Harry Hondius et Patrick Wavre.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2023

Approuvé à l'unanimité des membres présents à la séance du 11 décembre dernier, avec les 3 abstentions des Conseillers absents et sans avis contraire.

PV 20240311 1/12

5. Communications du Bureau du Conseil

M. M. Stern, Président

- Rappelle à l'assemblée que toutes les communications à l'attention du bureau du Conseil sont à envoyer au Président **et** à la Secrétaire du Conseil.
- A été informé par la Municipalité qu'il n'y aura pas de préavis qui seront présentés lors de la séance du Conseil prévue le 22 avril prochain. Dès lors, la date de présentation des préavis aux commissions agendée au 18 mars peut être libérée. Toutefois, le maintien de la séance du Conseil du 22 avril reste pour l'instant réservé.
- Apprend ce jour qu'une pétition en opposition au projet Ludis a été remise au bureau du Conseil ainsi qu'à la Municipalité. Il reviendra sur le sujet lors d'une prochaine communication, n'ayant pas encore eu l'opportunité de l'étudier.

6. Communications de la Municipalité

Mme L. Kunz-Harris, Syndique

Personnel communal & administration communale

M. Daniel Brunner, nouveau secrétaire municipal, a pris ses fonctions le 1^{er} mars dernier. Il travaille actuellement en binôme avec l'adjoint au greffe sur les dossiers en cours, ainsi qu'avec les Municipaux. M. Brunner a eu également l'occasion de rencontrer l'ensemble du personnel communal, administration, conciergerie et voirie.

Le recrutement pour le chef de service des bâtiments est en cours, la Municipalité espère donner une communication par courriel avant la séance du mois de juin prochain.

Le contrat à durée déterminée de la nouvelle assistante administrative a été prolongé de 2 mois, en soutien pour l'arrivée de M. Brunner.

Plan d'affectation communal (PACom)

Le plan d'affectation ainsi que son règlement nécessitent quelques modifications sur le plan des zones et au règlement. Le dossier est en cours de préparation en collaboration avec le bureau Urbaplan afin d'être déposé pour examen préalable à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) après Pâques.

Pour la suite, dès les retours du canton, il conviendra de faire une enquête publique complémentaire sur ces nouveaux éléments. Pour rappel, le canton a environ trois mois pour nous répondre.

Aménagement du territoire

DP 16 - En Balessert - chemin d'accès aux bâtiments des SITSE

La vente de ce DP aux SITSE a été finalisée le mois dernier. La commune a reçu les fonds, le dossier est dès lors clos.

Mme E. Moser-Lehr, Municipale

Préavis en cours et en devenir

La Municipalité est navrée de constater à quel point tout est freiné par le canton dans l'attente de réponses de leur part :

- 1. Le préavis déjà voté concernant les <u>travaux d'aménagement aux chemins</u> <u>Balessert et de la Grande Coudre</u>: bloqué au niveau des PPA Creux du Loup II et de la Meule, dossier que la DGTL a en main depuis juillet 2023. Tant que cette dernière n'a pas donné son aval, nous ne pouvons pas avancer et la route ne peut pas se faire, sachant que la route est une priorité au niveau de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR).
- 2. Le **projet de la route de Céligny**: une analyse a été faite pour savoir si nous pouvions mettre un trottoir et une aide à la traversée ou un passage pour piéton, mais vu la vitesse de ce tronçon il était difficile d'en mettre à cet endroit. Maintenant que le canton a assoupli ses critères « zone 30 » nous allons pouvoir passer cet endroit en zone 30 km/h et donc mettre une aide à la traversée ou un passage piéton selon la visibilité. Elle espère pouvoir présenter ce préavis au mois de septembre prochain.
- 3. Le projet du **parking du centre sportif** : également en attente au canton. Ce projet nécessitera des mutations parcellaires impactant les terrains agricoles surfaces

d'assolement (SDA) - pour lesquelles nous avons obtenu un accord de principe. Nous sommes en attente des accords finaux qui nous permettraient d'avancer sur ce projet. Nous espérons néanmoins le présenter au Conseil de la fin de l'année.

Zones 30 km/h

Après une mise à l'enquête qui n'a pas souffert d'opposition, nous avons obtenu l'accord pour la mise en place et/ou modification de zones 30 km/h dans le village pour les secteurs suivants :

- a. Extension de la zone 30 de la Grand'Rue le long de la Route de Céligny jusqu'au chemin des Chavanus.
- b. Création d'une zone 30 au chemin du Lac et au chemin du Petit Truet.
- c. Extension de la zone 30 des chemins des Meules, du Vieux-Pressoir et des Côtes, jusqu'aux chemins Balessert, de la Grande Coudre et de la Ferme, comme cela avait été demandé par le Conseil lors de l'adaptation du préavis sur les aménagements routiers de Balessert.

Mme E. Moser-Lehr recommande de consulter les informations à jour sur le site internet de la commune www.founex.ch et en particulier les 2 éléments suivants :

Région de Nyon

Pour célébrer les 20 ans de Région de Nyon, cette dernière propose aux jeunes nés en 2004 une pochette cadeaux avec divers offres et promotions.

Repair Cafés

Un Repair Café est un lieu convivial où toute personne peut apporter des objets cassés ou endommagés et apprendre à les réparer gratuitement avec l'aide de bénévoles.

Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale

Borne de recharge au chemin des Chapelles

Est installée et sera fonctionnelle très prochainement. Reste le marquage des deux places de parc réservées à cette affectation.

Postulat « Jardins naturels »

A rencontré Mme S. Frei et M. N. Lockhart, cosignataires du postulat, et ont évoqué ensemble plusieurs idées pour promouvoir des jardins plus naturels.

Pour commencer, une sortie nature est planifiée le vendredi 26 avril à 17h30 (ou 3 mai, suivant les conditions météo) avec deux guides expérimentés de Pro Natura. La balade se fera sur le territoire communal et sera suivie par un petit apéritif. Elle est destinée à tous les habitants de Founex, petits et grands.

Concernant la charte des jardins, un article dans le journal communal du printemps et des informations sur le site internet de la commune inciteront les citoyens à faire évoluer leur jardin, souvent purement ornemental, vers un jardin plus naturel, en favorisant les fleurs, arbres et arbustes d'ici et donnant ainsi à la faune locale de l'espace à vivre.

Les quelques bonnes pratiques à adopter sont disponibles sur le lien internet suivant : https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins.

La commune de son côté fournira également des efforts, elle a un projet de planter une haie vive à Grand Rue 54, locatifs propriétés de la commune. Cette haie naturelle servira d'exemple pour les propriétaires de jardin qui souhaiteraient faire le pas vers un jardin plus naturel et remplacer une haie de laurelles, thuyas ou autres. Des visites sur place pourront par exemple s'organiser afin de donner des réponses à des questions pratiques de la part de personnes intéressées.

Il est également prévu de continuer l'alignement d'arbres sur la parcelle 11 au chemin des Vassaux avec la plantation d'arbres d'essences majeures comme par exemple des chênes.

A noter que pour la plantation de haies vives et d'arbres il existe des subventions cantonales, également pour les privés. Cela vaut la peine d'aller sur le site du canton pour découvrir toutes les subventions proposées, notamment pour des mesures en faveur de la biodiversité : https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage.

De son côté, la commune mettra en place un fonds pour soutenir financièrement ses habitants qui prennent des mesures pour la biodiversité chez eux, un fonds qui sera alimenté uniquement par les taxes compensatoires perçues lors d'abattages d'arbres.

PV 20240311 3/12

Par ailleurs, la Municipalité a pris la décision de changer de stratégie concernant les plantations de fleurs. A plusieurs endroits, les fleurs annuelles sont remplacées par des plantes vivaces afin de limiter l'arrachage à chaque nouvelle saison et de réduire le temps d'intervention à moyen terme.

Et une dernière bonne nouvelle : À la suite de l'étude de biodiversité effectuée en collaboration avec Pro Natura, cette association a fourni son approbation « Commune ouVerte » à notre commune et nous recevrons une subvention de CHF 5'000.00 pour ces mesures en faveur de la biodiversité. De plus, Founex est la première commune de Suisse approuvée « Commune ouVerte ».

Postulat « Pour une meilleure biodiversité » à l'ordre du jour ce soir

Voici quelques éléments de réponses :

Nos efforts au niveau communal précédemment énumérés vont tous dans le sens du postulat.

Sur les terrains communaux nous n'avons plus de haies de laurelle. Nous remplacerons tous les thuyas ainsi que toutes les autres essences non-indigènes au fur et à mesure des modifications des aménagements.

Le fonds pour la biodiversité devrait inciter les particuliers à changer leurs haies petit à petit.

Notre règlement interdit déjà la plantation de haies composées d'arbustes non indigènes comme les thuyas, lauriers du Portugal, Photinya et autres. Seule la plantation de haies composées de buissons indigènes est aujourd'hui permise. Cependant, les arbustes non-indigènes peuvent toujours être plantés comme buissons ornementaux dans un jardin.

La laurelle ou laurier cerise représente un autre cas de figure : elle est inscrite sur la liste noire, la liste des plantes néophytes envahissantes de Suisse, des plantes qui sont totalement interdites à la plantation. Malheureusement, la laurelle est toujours en vente dans les commerces ou sur internet. Il est déplorable que les jardiniers-paysagistes ne soient souvent pas au courant ni de la nocivité de certaines plantes ni des règlements en vigueur sur le territoire des communes sur lesquelles ils déploient leurs activités.

M. H. Mange, Municipal

Point de la situation pour le dicastère du Patrimoine

Préavis 78/2016-2021 voté le 09 mars 2020.

Demande de crédit d'étude de CHF 62'000.00 TTC concernant la rénovation de l'enveloppe de l'extension de l'école (UAPE) : rénovation de la façade à la suite de problèmes de fuite et de la structure.

Un crédit complémentaire de CHF 1'200.00 environ sera demandé lors du prochain Conseil communal afin de clore une question laissée ouverte par l'étude en ce qui concerne le choix - sur 4 proposés - du meilleur matériau pour habiller la façade.

En effet, une visite faite au centre communal de Chavannes-des-Bois nous a interpellés sur l'une des solutions préconisées et sur des dimensions insoupçonnées de coûts cachés en matière de maintenance et d'exploitation du bâtiment après avoir été équipé de cette solution. Nous avons en effet découvert d'autres réalités qui nous ont inquiétés et ce complément d'étude nous permettra de choisir la surface pour mettre en œuvre la réalisation de ce projet, qui fera l'objet d'un préavis le moment venu.

A ce jour , la casquette du bâtiment a été enlevée et cela a déjà amélioré l'étanchéité et l'entretien.

Préavis 63/2016-2021 voté le 29 avril 2019

Demande de crédit de CHF 922'000.00 TTC pour l'achat de parcelles, construction d'un mur et études de construction au port.

La finalisation du chantier du mur de soutènement au port, lui-même initié lors de la requalification de la RC1, avait été décalée à cause d'un problème de mise hors service du système d'évacuation des eaux-usées « VacuFlow » qui servait les maisons au bord du lac. Et tant que ce système n'était pas remplacé par le nouveau, ce qui a pris du temps car certains propriétaires ont tardé à entamer les travaux, nous ne pouvions pas terminer ce

PV 20240311 4/12

chantier, puisque nous avions justement à cet endroit un passage du VacuFlow que nous ne pouvions pas casser.

Cette migration VacuFlow étant arrivée à son terme, nous avions mandaté le bureau d'ingénieurs qui devait nous permettre de réaliser cette dernière phase. Malheureusement nous avons connu deux retards successifs liés à l'organisation interne du bureau d'ingénieurs qui nous a fait faux bond fin janvier pour nous remettre l'étude, qui nous l'a promise pour le 8 mars, il y a deux jours, mais qui n'est pas arrivée et qui est reportée à une date que nous devons encore connaître car nous les rencontrons cette semaine. Donc, nous espérons pouvoir présenter un préavis de construction pour la réalisation des travaux lors du Conseil du 17 juin prochain ... sans garantie ... au vu des délais qui ne sont pas tenus. Nous regrettons la situation, nous avions espoir de démarrer les travaux beaucoup plus tôt, ce qui veut dire que la saison estivale pour le Club nautique va encore rester avec le mur non terminé, puisque nous n'allons naturellement pas démarrer les travaux pendant la saison de navigation.

Préavis 05/2021-2026 - Legs Vulliez, voté le 13 décembre 2021

Ce legs fait par un habitant de la commune, qui a eu la générosité de mettre en place un testament dans lequel il prévoyait de faire don à son décès d'un terrain sur le territoire de la commune à une organisation qui pourrait construire un EMS ou un CMS. Il léguait également une somme à remettre à la Fondation La Clairière à Mies.

Le legs prévoyait aussi que si ce terrain ne pouvait être utilisé par une fondation dans ce but, il fallait alors le vendre. Donc, nous avons soumis un préavis demandant l'autorisation de vendre ce terrain, pour respecter les termes de ce legs, et aliénation de la parcelle no 255, sise vers la déchetterie, en terre agricole, est à bout touchant. La dernière demande de modification du projet d'acte demandée par le notaire de l'acheteur a été acceptée par la Municipalité ce matin. La signature est possible pour les jours prochains chez le notaire et nous vous tiendrons informés lors de la prochaine séance du Conseil, que l'argent a été encaissé, lequel sera reversé à la Fondation La Clairière.

Le bon de versement du pécule qui était sous la garde de la Municipalité, a déjà été lui émis le 4 novembre 2022 par la bourse.

Nous espérions faire tout en même temps, mais voyant que la partie terrain prenait du temps, nous avions déjà pris les devants pour verser les fonds.

Préavis 24/2021-2026 voté le 19 juin 2023

Demande de crédit de construction de CHF 2'118'000.00 pour la réfection des toitures de la salle de spectacles et des villas au chemin des Chapelles 6, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques et la création de la connectivité avec l'ensemble du centre d'autoproduction et d'autoconsommation déjà en place.

Le chantier a démarré sous l'égide du bureau d'architectes et ingénieurs BATEC qui a été mandaté pour nous accompagner tout au long du projet. Les prises de mesures pour constituer des plans digitaux (façades, coupes, toitures) ont été réalisées sur le terrain et dans les airs à l'aide d'un drone spécialisé.

La phase suivante de constitution et de lancement des appels d'offres va prochainement démarrer.

M. L. Kilchherr, Municipal

Sports

Comme l'année dernière, notre commune est inscrite au duel intercommunal Suisse Bouge. Il s'agit d'un concours d'activités physiques entre communes. Il encourage les Conseillers à télécharger l'application et à participer au duel.

Postulat « Mise en place de modules sportifs »

A rencontré les deux postulants MM. Th. Morisod et Th. Bessède pour échanger à ce propos et à propos d'autres inspirations sportives. Il n'a pas de réponse à ce jour, la réflexion est poursuivie.

Au terme des communications de la Municipalité, la discussion est ouverte.

Mme S. Frei, FIL : remercie Mme la Municipale Ch. von Wattenwyl pour les échanges fructueux à la suite du postulat « Jardins naturels ». Elle ajoute avoir également évoqué

PV 20240311 5/12

lors de ces échanges son souhait de sensibiliser la population avec un stand à la Fête de la nature en mai prochain, et aussi avec des films et conférences à la salle de spectacles. Afin de l'aider à réaliser ce projet, Mme Frei fait appel aux Conseillers intéressés.

7. Réorganisation des commissions / nominations, élections

En préambule, M. le Président M. Stern rappelle qu'il y a des commissions élues par le Conseil communal et des commissions nommées par le bureau du Conseil. Pour ces dernières, le bureau peut nommer et/ou démissionner les membres.

Il informe également qu'une rencontre a eu lieu avec les chefs de groupe, le Vice-Président Th. Morisod et lui-même pour définir les forces en place avec l'arrivée du nouveau groupe. Concernant la commission des finances, il était prévu lors de cette séance d'attribuer 3 places pour EDCF, 3 places pour AdF et 1 place pour FIL. Toutefois, les membres en place, personnes élues, ne désirent pas démissionner pour l'instant. Dès lors, le FIL devra patienter qu'une prochaine démission à la commission des finances soit effective, ce qui leur permettra de proposer un ou des candidats à l'élection. A moins que AdF décide d'offrir le siège libéré par M. du Pontavice.

- M. A. Favero, FIL : cela veut dire que l'article 83, alinéa 2 du règlement « Il est tenu compte de la force respective des groupes pour la désignation des commissions... » n'est pas concrètement appliqué.
- M. le Président M. Stern : Concrètement, il n'est pas applicable pour la commission des finances. Pour le bureau nous ne pouvons pas démissionner quelqu'un d'élu. Il ajoute qu'il y a suffisamment d'autres commissions où il y a de la place pour un membre FIL.
- M. A. Favero, FIL : trouve dommage que les gens ne jouent pas le jeu avec ce qui a été voté à la majorité.
- M. le Président M. Stern: le vote concernait la réorganisation des commissions, mais si les élus ne démissionnent pas, il n'y a pas de raison de les obliger à sortir. Il rappelle que personne n'est là pour grapiller des places à gauche ou droite, nous sommes là pour le bien de la commune.

A la suite des différentes élections ou nominations les commissions se composent selon le tableau annexé au présent procès-verbal (pages 11 et 12).

- Le Président remercie les membres des commissions qui se sont retirés ou qui ont démissionné des commissions pour laisser de la place au FIL.
- M. N. Lockhart, FIL: souhaite comprendre pourquoi le bureau du Conseil pense que la commission des finances ne doit pas être réorganisée en même temps que les autres commissions. Il se réfère à l'article 37 élection de la commission des finances et à l'article 38 élection de la commission de gestion. Ces deux articles prévoient que « les membres de ces commissions sont élus pour la durée de la législature, sous réserve de l'article 83, alinéa 4 »: « Les forces respectives des groupes sont évaluées au début de chaque année de la législature et les commissions sont réorganises le cas échéant en conséquence pour respecter l'alinéa 2: « Il est tenu compte de la force respective des groupes pour la désignation des commissions... ».
- M. le Président M. Stern : car il n'y a pas de démissionnaire de la commission des finances.
- M. N. Lockhart, FIL: pense qu'il n'est pas nécessaire d'attendre une démission, mais que nous sommes obligés par le règlement de faire une réorganisation qui tient compte de la force respective des groupes (articles 37, 38 et 43). Il propose de poursuivre cette discussion technique à l'issue de la séance de ce soir et sous réserve d'une réorganisation éventuelle de la commission des finances par la suite.
- M. le Président M. Stern : ajoute également que selon l'article 83, alinéa 4 « Les forces respectives des groupes sont évaluées au début de chaque année de la législature ... », il s'agit alors du mois de juin.
- M. N. Lockhart, FIL: se réfère à l'article 83, alinéa 2 «... les commissions sont réorganisées directement suite à l'annonce au Conseil... », c'est l'exercice que nous sommes en train de faire pour les autres commissions, cela concerne aussi la commission des finances et la commission de gestion, en vertu des articles 37 et 38.
- Il propose à nouveau de discuter après la séance et de mettre une réserve sur la composition de la commission des finances.

PV 20240311 6/12

Th. Morisod, AdF: a discuté avec la juriste du service des communes au canton. Celle-ci affirme que nous ne pouvons pas démissionner quelqu'un qui est élu par le Conseil, en respect à la Loi sur les communes, règlement cantonal, qui prévaut. Comme personne n'a voulu démissionner de la commission des finances, nous ne pouvons pas répartir cette commission comme prévoit le règlement.

M. N. Lockhart, FIL : les articles 37 et 38 ont été modifiés pour cette situation justement. Il va aussi si nécessaire discuter avec la juriste cantonale, il a peut-être tort, mais aimerait bien poursuivre la discussion.

M. le Président M. Stern: pour ce soir, nous nous arrêterons là au niveau des élections. S'il faut faire quelque chose, nous en reparlerons. Comme il n'y a pas de préavis en ce moment, nous avons un peu de temps. Il ajoute que le FIL a déjà récupéré beaucoup de sièges en %, 14% sans la commission des finances. Il n'est pas dit non plus que chaque groupe doit siéger dans toutes les commissions, on pourrait ajouter un membre FIL ailleurs pour avoir le quota, par exemple.

8. Postulat « Pour une meilleure biodiversité »

M. Th. Morisod, AdF, présente le postulat. Il remercie Mme la Municipale Ch. von Wattenwyl pour toutes les informations transmises relatives à la biodiversité lors de ses communications. Il maintient toutefois son postulat car il constate que le règlement n'est pas respecté, il voit encore de nouvelles constructions avec des haies de thuyas. Il pense qu'il y a un déficit d'information envers certains propriétaires et que le règlement leur passe « au-dessus ». Un effort de sensibilisation est également à faire.

Pour l'incitation financière annoncée, il ne pense pas qu'il y aura des centaines d'arbres abattus sur la commune, dont la taxe financerait le fonds.

Mme S. Frei, FIL: comprend la redondance avec ce qui a été dit plus tôt dans la soirée mais elle aussi a constaté de nouvelles constructions avec des haies de thuyas ou de laurelles. Mme Frei suggère de faire un rappel à la population via un tout-ménage, ainsi que l'instauration d'une sanction pécuniaire.

M. le Président M. Stern: demande à l'assemblée s'il est opportun de maintenir ce postulat et de le transmettre à la Municipalité pour analyse: oui à la majorité, avec 10 abstentions et sans avis contraire.

Mme la Municipale Ch. von Wattenwyl : la Municipalité travaille actuellement sur la diffusion d'une directive sur les plantations compensatoires en cas d'abattage d'arbre et va aussi joindre une liste des essences d'arbres et arbustes recommandées sur le territoire, ainsi qu'une fiche conseils sur les haies vives. Il y sera également précisé que les haies monospécifiques sont interdites, ainsi que la plantation d'arbustes non indigènes tels que thuyas et les laurelles. Cette dernière espèce se propage dans les forêts et le long des cours d'eau et nous devons les arracher.

La Municipalité veut créer un espace séparé sur le site internet de la commune pour la biodiversité. C'est en route !

9. Postulat « PPA des Cuttemers »

M. N. Lockhart, FIL, présente le postulat.

Mme S. Frei, FIL : lorsque la Municipalité s'est exprimée dans le journal communal, en disant, elle cite, « qu'à la lumière des résultats représentatifs elle poursuivait sa collaboration avec Ludis », elle rappelle que ces 188 voix ne sont probablement pas toutes founachues parce que ce sondage a été fait sur plusieurs communes.

M. le Président M. Stern : demande à l'assemblée s'il est opportun d'entrer en matière et de transmettre le postulat à la Municipalité pour analyse : oui à la majorité, avec 1 abstention et 1 avis contraire.

PV 20240311 7/12

10. Postulat « Salle de gym »

M. A. Favero, FIL, présente le postulat.

M. S. Vaucher, ECDF : reste-il encore des disponibilités d'utilisation de la salle de gym ? Celle-ci est occupée la journée par les écoles, les soirs par les clubs, le samedi également.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : peu de créneaux sont en effet disponibles, la salle de gym est très occupée, par les UAPE, l'école, nos sociétés locales et parfois par des tournois de manière ponctuelle. En dehors de tout ce planning, il pourrait y avoir quelques heures de disponibles.

Si ce postulat aboutit, il faudra prévoir un règlement d'utilisation de la salle et de son application pour le respect des lieux, sachant que toutes les 90 minutes un utilisateur pourrait changer. Il y aurait également d'autres salles dans le patrimoine communal, elles sont toutefois toutes également très occupées.

Mme E. Moser-Lehr, Municipale : le local des jeunes a été mis à disposition de la population depuis 18 mois environ avec la condition de s'inscrire à la maison de commune. Aucune sollicitation n'a été reçue à ce jour et elle se questionne alors s'il y aurait vraiment de la demande.

- M. le Président M. Stern : rappelle l'esprit du postulat qui est la simplification et la modernisation de la démarche pour accéder à la salle de gym.
- M. A. Favero, FIL : sait que la salle de gym est bien occupée. Cependant pendant les vacances scolaires elle l'est moins et pas tous les founachus partent pendant les vacances.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : les sociétés locales souhaitent également pouvoir utiliser la salle de gym pendant les vacances scolaires, pour des camps, notamment par le Cercle d'escrime. La Municipalité a alors accepté d'ouvrir aussi la salle pendant les vacances. Par le passé, elle était bloquée pour les grands nettoyages, cette période sera réduite.

M. le Président M. Stern : demande à l'assemblée s'il est opportun d'entrer en matière et de transmettre le postulat à la Municipalité pour étude : oui à la majorité, avec 9 abstentions et 2 avis contraire.

11. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux

SIED : Mme la Municipale E. Moser-Lehr : le comité du SIED a visité en février dernier les sites de Retripa et de Vetropack.

Région de Nyon: M. Ph. Schirato, AdF : résume les deux dernières séances du Conseil intercommunal de RdN - 13 décembre et 7 mars derniers. Informations disponibles sur le site internet de RdN ou copie de la présentation détaillée de la projection sur écran disponible sur demande.

12. Propositions individuelles et divers

Mme S. Frei, FIL: revient sur les propos de Mme Moser-Lehr concernant le peu d'intérêt de la part de la population à utiliser le local des jeunes. Propose d'aménager ce local avec quelques éléments pour le sport, tels que barres de traction, afin de le rendre plus attractif et augmenter la fréquentation.

Mme la Municipale E. Moser-Lehr: le local est occupé, actuellement par trois groupes de jeunes majeurs qui se sont annoncés auprès de la Municipalité. Toutefois, à l'annonce que ce lieu est aussi à disposition de tout un chacun, y compris des mineurs sous surveillance d'un adulte, c'est à ce niveau-là qu'il n'y a pas eu de demande. La Municipalité serait prête à investir dans un aménagement si un groupe fait une proposition.

Mme S. Frei, FIL : souhaite avoir des informations complémentaires concernant la pétition en opposition au projet Ludis mentionnée en début de séance par M. le Président.

M. M. Stern, Président : nous avons reçu cette pétition aujourd'hui midi, sans un commentaire et il ne peut pas en dire plus pour l'instant. Dès qu'il y aura quelque chose, la Municipalité fera certainement une annonce.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : la Municipalité a également reçu cette pétition et en a pris connaissance en séance ce matin. Elle en a parlé rapidement et doit s'organiser avec le bureau du Conseil afin de déterminer qui est le destinataire et qui doit répondre.

PV 20240311 8/12

Normalement une pétition doit être adressée à un organe spécifique, soit au législatif, soit à l'exécutif.

- M. A. Favero, FIL : demande à nos délégués au Conseil intercommunal de l'APEJ de bien vouloir se renseigner auprès de ce Conseil pourquoi le tournus du personnel de l'UAPE de Founex est si élevé.
- M. A. Favero, FIL: annonce que le FIL organise un débat sur le sport à Founex le 22 juin prochain à partir de 17h à la salle de spectacles. L'acteur principal sera la population et tous les habitants sont invités. Il y aura également des activités organisées à la salle de gym pour les enfants.
- M. R. Schmoll, ECDF: revient sur le postulat du PPA des Cuttemers, la discussion entamée par Mme Frei, ainsi que la pétition. Y-a-t-il du nouveau avec Ludis? Quelle est la position de la Municipalité vis-à-vis de ce projet? Nombreux citoyens l'ont interpellé à ce propos, le sondage a soulevé plus de questions qu'il en a répondu et il pense que nos citoyens méritent une clarification.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : l'objectif de la Municipalité est l'étude du projet Ludis pour obtenir plus d'informations, cela était également une demande de la part de Conseillers, sans pour autant mettre de côté le reste. Aujourd'hui, il n'y a pas plus d'éléments concrets à partager avec le Conseil malheureusement. Ce n'est pas un projet définitif, bien au contraire, c'est un projet à l'étude sur les possibilités, notamment le financement, de ce projet privé, en gardant en tête le projet de la Municipalité, avec les idées de coûts sur un projet public.

De toute manière, la suite passera à plusieurs reprises devant le Conseil. La population sera informée une fois que la décision finale sera prise avec le Conseil, notamment parce qu'elle a été sollicitée par le sondage.

M. N. Lockhart, FIL: revient sur les propos de Mme Frei concernant le soi-disant sondage de 188 personnes apparemment pas toutes de notre commune, il souhaite comprendre pourquoi la Municipalité a cité le résultat de ce sondage dans l'article du journal communal? Cela donne l'impression que c'est un sondage représentatif, alors qu'il ne l'est pas et cela prête à confusion pour la population quant à la position de la Municipalité.

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : concernant le sondage, chaque citoyen est en droit d'en faire un. La validation par la Municipalité était par rapport à la préparation des questions pour qu'elles soient justement plus neutres. Concernant le journal, c'est une volonté d'informer la population sur ce projet à la suite du vote égalitaire au Conseil communal, nous étudions les deux options. Et effectivement 188 réponses au sondage ne sont pas forcément représentatives de la population, ni founachue, ni de Terre Sainte.

Mme S. Frei, FIL: revient sur l'article du journal communal dont l'intitulé était « Ludis », ce qui offre une grande visibilité pour ce projet. Elle tient à rappeler qu'un journal communal est un organe de communication officiel, le vocabulaire employé est important. Dans cet article il était dit texto « que la Municipalité choisissait de poursuivre la collaboration sur la base de ce sondage », ce qui peut effectivement faire croire à la population qu'il y a la volonté de donner la priorité à un projet sur un autre. Le choix des mots n'était pas opportun.

- M. C. Stern, FIL : vient aux nouvelles concernant le projet du restaurant le Martin Pêcheur. Mme le Syndic L. Kunz-Harris : pour l'instant, nous sommes dans l'attente de la validation du Plan d'affectation communal et il n'y a pas à ce jour de suite prévue pour cette parcelle.
- M. C. Stern, FIL : a constaté une panne générale de l'éclairage public communal le lundi 4 mars dernier à 19h20. Que s'est-il passé ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris et Mme Ch. von Wattenwyl, Municipale, ne sont pas au courant de cette panne.

M. J.-P. Guichoud, Huissier : a également constaté la panne au chemin du Lac à 18h30. Il a appris qu'il s'agissait d'une panne générale dans tout le canton.

M. Th. Morisod, AdF: pouvons-nous avoir plus d'information quant à la pétition mentionnée en début de séance?

M. M. Stern, Président : il ne peut pas parler de quelque chose qu'il n'a pas encore pu lire. Cela sera diffusé et porté à la connaissance des Conseillers, et, comme déjà indiqué, nous ne savons pas encore si cette pétition est adressée à la Municipalité ou au bureau du Conseil, nous devons faire attention à la procédure. Il regrette d'en avoir parlé, cela était prématuré, et s'en excuse. Dans les pétitionnaires, il y a probablement des Conseillers et c'est à eux de venir présenter cela, ils auraient pu gagner des signatures ou pas.

Mme A. Cacioppo, FIL : a été surprise d'être convoquée à une séance du Conseil avec aucun préavis de la part de la Municipalité. De plus, elle apprend ce soir qu'il n'y aura pas de préavis non plus pour la séance agendée au 22 avril prochain. Elle se pose des questions, que se passe-t-il ? Êtes-vous en panne d'idée ?

Mme le Syndic L. Kunz-Harris : en panne d'idée ? Non ! Nous sommes freinés par les dépenses, la Municipalité reste sur des investissements qui sont essentiels, et par l'administration cantonale. Comme mentionné dans les communications des Municipaux, nous avons des projets en cours : la rénovation de la salle de spectacles, dont les travaux vont débuter ; plusieurs préavis concernant les routes qui nécessitent des mises à l'enquête et/ou retenus par le canton ; il y aura aussi un préavis concernant l'éclairage public. Il y beaucoup de retard dans les administrations cantonales et nous ne pouvons pas présenter aux commissions des dossiers pas encore validés par le canton. Nous avons une tradition ici à Founex de convoquer les commissions 6 semaines avant les séances du Conseil pour leur permettre de siéger suffisamment en avance pour nous rendre les rapports. Nous aurions pu avoir le préavis pour le PACom d'ici Pâques, mais avec les vacances scolaires nous n'arriverons pas à tout organiser et à convoquer les commissions. Cela étant, la Municipalité n'est pas contre de présenter des dossiers aux commissions avec des délais plus courts.

En revanche, au Conseil du mois de juin, il y aura plusieurs préavis.

La parole n'étant plus demandée et les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président du Conseil M. Stern lève la séance à 22h40.

Founex, le 19 mars 2024.

Le Président

La Secrétaire

Manuel Stern

Carole Jeanclaude

Annexe: tableau de la composition des commissions du Conseil communal

PV 20240311 10/12

Conseil communal - Commune de Founex Composition des commissions dès le 11 mars 2024

En bleu : commissions avec membres élus par le conseil

En rouge : noms des nouveaux membres élus ou nommés

Suppléant Philippe Farine

En rouge : noms des nouveaux	m	embres elus ou nommes	
BUREAU DU CONSEIL		Président : Manuel Stern ou Thor	mas Morisod
AdF		ECDF	FIL
Caroline Muller		Sylvain Camilo	
suppléante Letizia Farine			suppléant Alexandre Süess
suppléante Nadia Quiblier Frei			suppléant Alexandre Favero
FINANCES	_		
AdF	3	ECDF 3	FIL 1
Philippe Farine		Vincent Damba	Pas de siège libre à ce jour
François Girardin		Nicolas Debluë	
Florence Wargnier		Robert Schmoll	
		Gerhard Putman-Cramer	
GESTION	_		
	4		FIL 1
Alexandre Galletet		Wil Wargnier	Alexandre Süess
Christian Dutruy		Sylvain Camilo	
Dino Ferro			
Letizia Farine			
SIED			T
AdF	1		FIL 1
Nadia Quiblier Frei		Emile Camilo	Cédric Stern
SITSE			
	4		FIL 1
Caroline Muller		Emile Camilo	Nadine Ranieri
Michel Dutruy		Rui Martins	
Alexandre Galletet		Sylvio Müller	
Nicolas Ulmer			
Suppléant Thomas Morisod		Suppléant Michael Divià	
APEJ			
AdF	4	ECDF 3	FIL 1
Thierry Bessède		Nicolas Debluë	Ana Cacioppo
Thomas Morisod		Isabelle Jacober Harel	
Philippe Schirato		Lucy Axam	
Pamela Walsh		The second of th	
Suppléante Letizia Farine		Suppléant Bernard Cintas	
		,,	1
REGION DE NYON			
AdF	1	ECDF 1	FIL (
Philippe Schirato		Bernard Cintas	

Suppléant Nicolas Debluë

ORPC

AdF	1 ECDF	0 FIL	0	
Thomas Morisod		suppléante And	suppléante Ana Cacioppo	

RECOURS

AdF 2	ECDF 2	FIL 1
Nicolas Ulmer	Robert Schmoll	Nicolas Lockhart
Alexandre Galletet	Michael Divià	

URBANISME

AdF 4	ECDF 2	FIL 1
Christian Dutruy	Lucy Axam	Alexandre Favero
Bertrand Cagneux	Luc Deblue	
Michel Dutruy		
Andreas Müller		

SPORTS

AdF 3	ECDF 3	FIL 1
Thierry Bessède	Simon Vaucher	Nicolas Lockhart
Dino Ferro	Wil Wargnier	
Harry Hondius	Massimiliano Ranieri	

CONSTRUCTION

AdF 3	ECDF 3	FIL 1
Letizia Farine	Lucy Axam	Cédric Stern
Nicolas Ulmer	Bernard Cintas	
Serge Moser	Isabelle Jacober Harel	

ENERGIE ET DURABILITÉ

AdF 3	ECDF 3	FIL 1
Philippe Magnenat	Iftikhar Ahmed	Solène Frei
Serge Moser	Sylvain Camilo	
Andreas Müller	Massimiliano Ranieri	

INFRASTRUCTURES ET MOBILITÉ

AdF 4	ECDF 3	FIL	2
Serge Moser	Sylvain Camilo	Nadine Ranieri	٦
Nadia Quiblier	Silvio Müller	Alexandre Süess	
Patrick Wavre	Simon Vaucher		1
Gaëtan Devins			